



Froideville

Novembre 2024 - Edition spéciale

Horaires du Greffe pendant les fêtes de fin d'année

Jusqu'au vendredi 20 décembre 2024	Horaire habituel
Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025	Bureaux fermés
Dès le lundi 6 janvier 2025	Horaire habituel

Horaires de la déchèterie pendant les fêtes de fin d'année

Jusqu'au samedi 21 décembre 2024	Horaire habituel
Mardi 24 décembre 2024	de 8h00 à 11h30
Mercredi 25 et jeudi 26 décembre 2024	Fermé
Vendredi 27 décembre 2024	de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30
Samedi 28 décembre 2024	de 8h00 à 11h30 et 13h30 à 15h00

Mardi 31 décembre 2024	de 8h00 à 11h30
Mercredi 1er et jeudi 2 janvier 2025	Fermé
Vendredi 3 janvier 2025	de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30
Samedi 4 janvier 2025	de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h00

Ramassage des ordures ménagères

Durant les Fêtes de fin d'année, le ramassage des sacs poubelles se fera le **jeudi 26 décembre 2024** et la semaine suivante, il aura lieu le **vendredi 3 janvier 2025**.

Déneigement

Chemins privés : Nous rappelons que la Commune n'assume pas le déneigement des chemins privés qui ne bénéficient pas d'un bouclage avec le réseau des routes communales.

Toutefois, les riverains qui désirent faire ouvrir leur chemin ou leur place privée peuvent, à leurs frais, s'adresser directement à M. Matthias Thuillard, 079 523 29 23, ou son remplaçant, 079 689 78 83, qui engagent leur responsabilité à cette occasion.

Nous rappelons quelques dispositions du règlement communal de police concernant le déneigement (art. 35) :

- Il est interdit de déposer sur la voie publique de la neige provenant des cours, jardins et autres espaces privés.
- **Les bordures de routes doivent rester libres de tous obstacles, tels que grosses pierres, piquets, etc. qui pourraient causer des dégâts aux engins de déneigement.**
- Les automobilistes éviteront de laisser leur voiture en stationnement sur le passage du chasse-neige.

En outre, la loi sur les routes précise, à l'art. 5 de son règlement :

- Les communes ne sont pas tenues de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.



Service des eaux

Après les pluies, le froid va peut-être arriver ! N'oubliez pas de mettre vos conduites hors gel ou alors de les fermer et de les purger, afin d'éviter des problèmes ultérieurs.



Sapins de Noël

Il est possible d'obtenir un sapin de Noël pour le prix de **CHF 15.00**. Cette action est réservée aux seuls habitants de Froideville, à raison d'un sapin par ménage. Ceux-ci s'obtiennent exclusivement **sur commande** au moyen du **coupon** ci-dessous.

Il est formellement interdit de prélever soi-même des sapins dans la forêt !

Délai de renvoi du coupon : **Vendredi 6 décembre 2024**
Distribution des sapins : **Mercredi 11 décembre 2024** de 16h00 à 18h00
au local de la voirie, ch. du Lavoir 5
(Possibilité de paiement par TWINT)



SAPIN DE NOËL 2024 – COUPON DE COMMANDE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date : Signature :

Bulletin à retourner au Greffe municipal d'ici au **6 décembre 2024**, rue du Village 16, 1055 Froideville
ou par mail : info@froideville.ch

